

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 22 mai 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Pissos (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Étaient Présents en présentiel : M. BOUFFIN Yann, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DELUGA François, , M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme . TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et M. GLEYZE Jean-Luc, M. SAINTORENS Denis, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BEAUMONT Patricia, M. VAYSSE Ludovic

Étaient Présents en visioconférence : Mme ARDOUIN Aimée, M. BAUDE Vital, Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille, M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie portant pouvoir de M. Alain BACHE, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, Mme MESPLES Olga, M. MONNIER Philippe, M. PAIN Cédric portant pouvoir de Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LE YONDRE, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique ayant donnée pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme Sophie PIQUEMAL, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme Sophie PIQUEMAL, M. SORE Serge ayant donné pouvoir à M. Philippe SARTRE, , Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves

Absents : M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Anaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	78
Nombre de pouvoirs	9	Nombre de voix pour	78
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

PATRIMOINE NATUREL

Projet de Laboratoire Vivant : Convention de partenariat 2023 avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

Le contexte post incendie amène au développement d'actions de diagnostic et de suivi des territoires incendiés. Le Parc a proposé et obtenu auprès de la Région Nouvelle Aquitaine les financements pour la préfiguration d'un Laboratoire Vivant, projet global de concertation, abordant les thèmes de la forêt, des paysages, des continuités écologiques, des milieux naturels et de la biodiversité.

Ce projet de Laboratoire vivant se veut mobilisateur des élus, habitants et acteurs locaux, mais aussi de partenaires techniques et scientifiques.

Un des volets développés est celui de l'Observatoire Résilience visant notamment à rendre disponibles des éléments communs de synthèse sur la portée environnementale des incendies 2022 et interroger la capacité de résilience et le rythme de régénération des milieux naturels pour identifier des priorités de conservation dans la reconstitution du massif sinistré.

Dans ce cadre et en réponse aux feux, un travail collaboratif est conduit pour partager et engager des suivis par échantillonnage des communautés vivantes (flore-habitats, avifaune, amphibiens, invertébrés) au sein des landes en sous-bois de la matrice forestière et des zones humides.

Il est proposé dans ce cadre et au travers d'une convention de partenariat, d'associer le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN-NA) à la mise en œuvre de l'Observatoire Résilience.

La convention couvre l'engagement de collaborations pour la mise en œuvre de protocoles de suivi des rhopalocères (papillons diurnes) en venant renforcer spécifiquement le dispositif installé dans le cadre du Bilan de la Résilience Après-Incendies par Suivis environnementaux (BRAISE) aux côtés des actions de la LPO Aquitaine et du PNRLG.

La convention permet ainsi de s'associer les compétences et expertises reconnues du CEN-NA dans le domaine, le CEN-NA ayant conduit sur le territoire des études de référence (étude Fadet, atlas régional) et porte actuellement l'animation régionale du Plan national d'actions Papillons de jour.

Les objectifs et méthodes sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération. Le calendrier de mise en œuvre et les coûts pour l'année 2023 sont établis sur la base de 9 jours de terrain du CEN-NA pour un cout global de 4 725 €. Cette action est inscrite au projet du Laboratoire vivant financé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la convention de partenariat
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte